



ÉVOLUTION
/16 octobre

FRANCE

HAUT-DE-
FRANCE

TAUX D'INCIDENCE DÉPARTEMENTAL

NOMBRE DE CAS
POUR 100 000 HABITANTS

161,2



234,8

324,4

AGGLOMÉRATIONS

AVEC UN TAUX SUPÉRIEUR À 20 CAS POUR 100 000

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND SOISSONS

248,4



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY-SUR-MARNE

244,5



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

179,2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

178,5



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION CHÂTEAU-THIERRY

175,1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DES TROIS RIVIÈRES

174,8



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUGNY-TERGNIER-LA FÈRE

158,7



COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU LA THIÉRACHE DU CENTRE

130,3



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LAON

128,9



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VERMANDOIS

126,1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE THIÉRACHE SAMBRE ET OISE

124,6



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RETZ-EN-VALOIS

123,1



TAUX DE POSITIVITÉ

11,2 %



13,4 %

14,9 %

TAUX DE REPRODUCTION – R DONNÉE RÉGIONALE

1,41



1,37

1,41

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

HOSPITALISATION EN COURS

86



DONT RÉANIMATIONS ET SOINS INTENSIFS

11



Taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par PCR survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants du département. L'unité retenue est pour 100 000 habitants.

